

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille vingt-et-un, et le 13 décembre à 20 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU,
Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 06/12/2021,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier
BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme
Josianne BOUGRIER, M. Fabrice GOBERT BERINGUER, Mme Sandra
JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien
FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jean DE MAISTRE et M. Philippe
RÉDRÉAU.

Absent représenté : M. Jules VERNIER (procuration à M. Pascal PLANCHANT).

Absent excusé : néant.

Un scrutin a eu lieu, M. Sébastien FRUGIER a été élu secrétaire.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 8
novembre 2021, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à
l'ordre du jour.

2021.11.1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Olivier BOUISSOU qui
informe les membres du Conseil municipal de la nécessité d'ajuster le budget
primitif. Après délibération, la décision modificative n°3 suivante est
acceptée à l'unanimité :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation crédits
D 61521 : Entretien de terrains	2 215,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 215,00 €	
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		215,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		215,00 €
D 739211 : Attributions de compensation		2 900,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 900,00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		900,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		900,00 €
D 2152-57 : Voirie		4 300,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 300,00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		4 300,00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		4 300,00 €

Arrivée à 20h13 de Madame Sandra JOVANOVIC, Conseillère municipale.

2021.11.2/ ÉTUDE DE DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour trois déclarations d'intention d'aliéner, et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, adjoint au Maire, pour présenter les dossiers des parcelles cadastrées :

- ZA 137 située à La Sablonnière, d'une superficie de 4 008 m², pour une valeur de 27 500 euros,
- ZO 73 située rue de la Tillière, d'une superficie de 1 976 m², pour une valeur de 259 000 euros,
- AX 394, AX 321, AX 386, AX 396, AX 391, AX 309, ZO 69, AX 389 et AX 395 situées rue Principale, d'une superficie totale de 817 m², pour une valeur de 90 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre les décisions aux Notaires chargés de ces dossiers.

2021.11.3/ DROIT DE PRÉFÉRENCE DE PARCELLES BOISÉES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour deux droits de préférence sur des parcelles boisées, et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, adjoint au Maire, pour présenter les dossiers des parcelles cadastrées :

- AS 276, située au lieu-dit Les Epinettes, d'une superficie de 1 341 m² vendue au prix de 3 000 euros,
- ZB 114, située au lieu-dit Pièce du Grand Chemin de St Épain, d'une superficie de 2 108 m² vendue au prix de 420 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préférence pour ces parcelles boisées, et charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires chargés des dossiers.

2021.11.4 / REMBOURSEMENT DE FRAIS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à :

- M. Sébastien FRUGIER, Conseiller municipal, la somme de 324,95 euros avancée pour l'acquisition de décorations de Noël pour la place Calder et des fromages offerts dans les colis de fin d'année, sur présentation d'une facture,
- M. Fabrice GOBERT BERINGUER, Conseiller municipal, la somme de 186,15 euros avancée pour l'acquisition de la décoration florale du repas du 11 novembre et des décorations de Noël pour la place Calder,
- M. Stéphane AUGU, Maire, la somme de 70,91 euros avancée pour l'acquisition de bracelets remis à l'issue du contrôle du passe sanitaire pour le marché de Noël.

2021.11.5 / ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention qu'il a reçu des associations suivantes :

- la Prévention routière,
- l'Écurie de la Vallée du Lys Auto (E.V.L.A.) qui demande une subvention suite à la participation auprès de la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.) pour l'organisation du

Rallycross de 2021 qui n'a pas pu avoir lieu. Après renseignement, la mairie de Pont de Ruan leur a alloué une subvention de 750 euros,

- Saché Anim' pour un montant de 500 euros pour le manège mis gratuitement à disposition des enfants à l'occasion du marché de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- à l'unanimité de verser une subvention de 100 euros à la Prévention Routière,
- à 7 voix pour, 1 contre et 7 abstentions, de verser une subvention de 750 euros à l'Écurie Vallée du Lys Auto. Un courrier sera adressé à la Fédération française du sport automobile pour leur indiquer que la participation devrait être remboursée du fait de l'impossibilité de réaliser la course.
- à l'unanimité, de verser 500 euros à l'association Saché Anim' pour le manège du marché de Noël.

2021.11.6 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE (F.D.S.R.) POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil départemental, comme les années passées, met à la disposition des communes de moins de 2 000 habitants, le Fonds départemental de solidarité rurale (F.D.S.R.) pour l'année 2022.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Pascal PLANCHANT, adjoint au Maire et Mme Cécile DESCHAMPS, conseillère municipale pour proposer les acquisitions de matériel pour le service technique et les travaux pour l'école qui pourront être réalisés en 2022 :

- l'isolation des sol et plafond d'une classe de l'école primaire pour un montant de 7 481,28 euros H.T.,
 - l'installation de stores pour deux classes de l'école primaire pour un montant de 7 435,37 euros H.T.,
 - l'installation de pavés LED pour l'école primaire pour un montant de 5 911,60 euros H.T.,
 - l'acquisition d'un four et d'une armoire de maintien en température pour la cantine scolaire pour un montant de 8 917,80 euros H.T.,
 - l'installation d'échelles pour l'accès au clocher de l'église d'un montant de 1 655,50 euros H.T.,
 - l'acquisition de feux tricolores mobiles d'un montant de 2 369,00 euros H.T.,
 - l'acquisition d'une tarière d'un montant de 1 085,91 euros H.T.,
 - l'acquisition d'une débroussailleuse d'un montant de 1 168,09 euros H.T.,
 - l'acquisition d'un motoculteur d'un montant de 1 658,33 euros H.T.,
- Soit un montant total de 37 682,88 euros H.T.

M. le Maire propose de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Plafond acoustique classe CP	5 181.28 €	Fonds concours CCTVI	14 981.00 €
Sol classe CP	2 300.00 €	Autofinancement	22 701.88 €
Stores classes CP et CE2	7 435.37 €		
Pavés LED école	5 911.60 €		
Four et armoire maintien t° cantine	8 917.80 €		
Échelles clocher église	1 655.50 €		
Feux tricolores mobiles	2 369.00 €		
Tarière	1 085.91 €		
Débrousailluse	1 168.09 €		
Motoculteur	1 658.33 €		
TOTAL	37 682.88 €	TOTAL	37 682.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le plan de financement prévisionnel,
- de charger M. le Maire de présenter ce dossier au titre du FDSR 2022 auprès du Conseil départemental d'Indre et Loire,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2021.11.7 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN BROYEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour le financement, à hauteur de 80% du montant hors taxe, d'un broyeur pour l'entretien des chemins, notamment ceux utilisés par les parcours de randonnée pédestre et retient le plan de financement suivant. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Dépenses		Recettes	
Broyeur	4 263.97 €	Région Centre	3 411.00 €
		Autofinancement	852.97 €
TOTAL	4 263.97 €	TOTAL	4 263.97 €

2021.11.8 / ACQUISITION DE SACS A L'EFFIGIE DE LA COMMUNE

En concertation avec le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire l'acquisition de 250 sacs en coton, floqués du logo de la commune, pour un montant total de 930 euros T.T.C. afin d'en offrir, garnis de produits locaux, aux personnes de 70 ans et plus n'ayant pas participé au repas du 11 novembre et de revendre le surplus par le biais de la régie d'encaissement des recettes de produits divers au tarif de 5 euros l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition de ces sacs au tarif de 930 euros T.T.C.,
- de revendre le surplus des sacs par le biais de la régie d'encaissement des recettes de produits divers au tarif de 5 euros l'unité,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2021.11.9 / COLIS DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire propose en complément du sac garni pour les personnes bénéficiant d'un colis de fin d'année, d'ajouter une carte cadeau

d'une valeur de 10 euros à dépenser chez les artisans-commerçants de la commune :

- le restaurant l'Auberge du XIIème siècle,
- le salon d'esthétique l'Escale beauté,
- le salon de coiffure Tendance hair',
- l'épicerie Les Saveurs de Saché,
- le boulangerie La Gourmandine,
- le bar Le Balzac.

La dépense maximale de ces cartes s'élèvera à 940 euros pour la commune. Les commerçants pourront se faire rembourser en mairie par mandat administratif sur présentation des cartes reçues. Les cartes seront nominatives pour en vérifier la bonne utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la création de ces cartes cadeau d'une valeur unitaire de 10 euros qui seront jointes aux colis de fin d'année et dont la somme sera remboursée aux commerçants participants dans la limite de 940 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe de la possibilité pour la Commune de déposer avant le 15 février 2022 une demande de subvention auprès de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre au titre des projets touristiques communaux pour l'année 2022. Le dossier devra donc être validé à l'occasion du prochain conseil municipal. Plusieurs propositions sont faites :

- installation du Wifi touristique au gîte d'étape de la Métairie et au jardin public,
- installation d'une borne de recharge pour les vélos électriques,
- amélioration de l'accessibilité du gîte d'étape de la Métairie.

Monsieur le Maire informe également de la possibilité d'un dépôt de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour 2022.

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par l'ADAC pour l'aménagement de la place Calder et des cours d'école avec l'acquisition de la parcelle à l'Ouest de la maternelle. Plusieurs hypothèses sont proposées notamment pour la place Calder et une réunion publique aura lieu le 26 janvier 2022 à 19h30 pour une présentation aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h30 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 10 janvier 2022 à 20h00.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 13 décembre 2021

Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	Absent représenté
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	